

Décision

Générale

colonial

Décision n° 14-104-1905 chargeant M. Antometti, secrétaire général p. i . de la direction au bureau des Finances.

n° 14-104-1905

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
21 juin 1905

Numéro JO
n° 104 du 01/07/1905

Date du numéro
1 juillet 1905

VISAS

Le Gouverneur de la Côte Française des Somalis et Dépendances, Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté du 21 Juin chargeant en raison de la mort de M. Cazeneuve, Trésorier pyveur, M. Vennat, sous-chef de bureau de 1re classe des Secrétariats généraux, Chef du bureau des Finances, de la gérance provisoire du trésor

Vu les nécessités du service ;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— M. Antonelli, Secrétaire Général p.i., prendra provisoirement la direction du bureau des Finances en remplacement de M. Vennat empêché.

Art. 2

— La présente décision qui dura son effet à compter du 22 juin, sera publiée, enregistrée et communiqué partout où besoin sera.

Signé : P. PASCAL.